

(New York, le 23 janvier 2008). Justice Herman Cahn, juge à la Cour Suprême de New York, a entendu aujourd'hui les arguments concernant la validité du défi pour la 33e America's Cup présenté par le Golden Gate Yacht Club à l'actuel détenteur de la Coupe, la Société Nautique de Genève et son équipe Alinghi.

"Nous sommes heureux d'avoir fait entendre notre point de vue et de constater que la Cour a été réceptive à nos arguments", a déclaré Lucien Masméjan, principal avocat de la SNG. "Nous attendons avec impatience le résultat sur la validité du défi du GGYC".

Justice Cahn a permis à la SNG de continuer d'examiner les arguments avancés par le GGYC et a invité la SNG à présenter lundi une autre plaidoirie sur ces questions, notamment sur la définition d'un quillard par opposition à un multicoque. La plaidoirie de la SNG sera renforcée par l'interprétation de la Fédération International de Voile présentée à la Cour (ci-joint).

Un résultat en faveur de la SNG permettrait de relancer la 33e America's Cup sur la base d'une compétition à plusieurs défis, organisée en 2011 à Valencia, en Espagne. En tant que Defender de l'America's Cup, Alinghi et la SNG ont la responsabilité, selon le Deed of Gift, de préserver l'intégrité de cet événement sportif international.